

## Résidence « JARDIN D'ÉPONA » Bâtiment D



MAITRE D'OUVRAGE :

**SCIC MAISON FAMILIALE DE LOIRE ATLANTIQUE**  
10, boulevard Charles GAUTIER  
44800 SAINT-HERBLAIN

ARCHITECTE :

**ARS – ARCHITECTES URBANISTES ASSOCIES**  
8, rue LINNÉ  
44100 NANTES

### **NOTICE DESCRIPTIVE**

Conforme à l'arrêté du 10 mai 1968

Article R261-13 du Code de la Construction et de l'Habitation

**Rés. JARDIN D'ÉPONA – Bâtiment D - PORNICHET (44380)**

Réalisation de 27 logements collectifs

## PRÉSENTATION GENERALE DE L'OPERATION

### NOTE PRELIMINAIRE

#### 1. Caractéristiques techniques générales de l'immeuble

- Infrastructure
- Superstructure
- Planchers
- Cloison / doublages
- Escaliers
- Conduits de fumées et ventilations
- Chutes et grosses canalisations
- Charpente / Toiture

#### 2. Locaux privatifs et leurs équipements

- Revêtements de sols et plinthes
- Revêtements muraux
- Plafonds
- Menuiseries extérieures
- Fermetures et occultations
- Menuiseries intérieures
- Serrureries et Garde-corps
- Peintures
- Equipements intérieurs

#### 3. Annexes privatives

- Caves, celliers, greniers
- Boxe et parking couverts
- Parkings extérieurs
- Jardins Privatifs

#### 4. Parties communes intérieures à l'immeuble

- Hall d'entrée de l'immeuble
- Circulations du rez-de-chaussée, couloir et hall d'étage
- Circulations sous-sol
- Cage d'escalier
- Locaux commerciaux
- Locaux sociaux
- Locaux techniques
- Conciergerie

#### 5. Equipements généraux de l'immeuble

- Ascenseurs
- Chauffage, eau chaude
- Télécommunication
- Alimentation et électricité

#### 6. Parties communes extérieures à l'immeuble et leurs équipements

- Voirie parkings
- Circulation des piétons
- Espaces verts communs
- Clôtures
- Réseaux divers

### ANNEXES : Installation électrique intérieure des appartements

## NOTE PRÉLIMINAIRE

Le programme immobilier respectera la réglementation thermique RE2020 et la Réglementation handicapé (arrêté du 1<sup>er</sup> Août 2006).

Les installations électriques sont conformes à la norme C 15.100.

Les ouvrages seront réalisés selon les dispositions du permis de construire et des plans d'exécution. Néanmoins, seront admises de plein droit, toutes modifications de structure et d'agencement intérieurs ayant pour but de résoudre un problème technique (par exemple : poutres, retombées de poutres, soffites, faux-plafonds, joints de dilatation, gaines techniques), de compléter ou parfaire, soit l'effet architectural, soit l'harmonie de la Résidence, et qui seraient apportées par le constructeur en accord avec l'architecte au cours des travaux. Le positionnement, le nombre ainsi que le dimensionnement des gaines techniques ne sont pas contractuels. Celles-ci sont susceptibles de varier en fonction des impératifs techniques d'exécution. Il en est de même pour les positionnements, sens d'écoulement et d'évacuation des éviers de cuisine, receveurs, vasques ou lavabos, lave-mains, cuvettes WC, ballons d'eau chaude, radiateurs, pompes à chaleur... Les retombées et canalisations ne sont pas nécessairement représentées sur les plans de vente.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserves des tolérances de construction. La tolérance étant de 4 % en plus ou en moins par rapport aux côtes et aux surfaces habitables indiquées sur les plans des logements.

En cas d'impossibilité normalement entendue (et non au sens de la force majeure) pour le vendeur de se procurer les matériaux, matériels ou autres fournitures prévus à la notice descriptive ou en cas de difficultés d'approvisionnement, le vendeur aura la faculté de les remplacer par tout autre de son choix au moins équivalent en prix et qualité ou s'y rapprochant, sans nécessiter une autorisation préalable de l'acquéreur.

Il y aura impossibilité ou difficultés d'approvisionnement notamment :

- en cas de réglementation administrative contraignante ou visant à interdire l'utilisation ou la production du produit en question,
- en cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire de l'entreprise chargée de produire ou de distribuer le produit en question,
- en cas d'arrêt de fabrication ou de délai de livraison incompatible avec la bonne marche du chantier,
- en cas de survenance d'impératifs techniques ou de faits susceptibles de contrarier la bonne marche du chantier,
- et si la qualité des matériaux fournis au vendeur ne s'avère pas suffisante.

Des prestations équivalentes pourront ainsi remplacer celles détaillées et énumérées dans la notice descriptive au cas, notamment, d'apparition de matériaux nouveaux en cours de chantier.

Par ailleurs, les appareils ou les matériaux dont le type et la marque ont été indiqués dans la notice descriptive pourront être remplacés par des appareils et matériaux de type et marque au moins équivalents et assumant les performances qualitatives et quantitatives similaires ou comparables.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

Les coloris des revêtements intérieurs au titre des parties communes (sols, murs et portes), des façades, la décoration des parties communes en général, l'aménagement des abords et le choix des plantations, seront déterminés par l'architecte et le Maître d'Œuvre, après accord du Maître d'Ouvrage, marquant une identité unique de la Résidence réalisée.

Le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Œuvre se réservent le droit d'effectuer les rectifications nécessaires, sous réserve de n'affecter d'aucune façon la qualité générale de l'immeuble.

La conformité de la construction sera tout au long de sa mise en œuvre vérifiée par un bureau de contrôle technique agréé.

Un Dossier d'Intervention Ultime sur l'Ouvrage (D.I.U.O) définissant les préconisations pour l'entretien et la maintenance de l'immeuble sera réalisé par un Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé agréé, désigné par le Maître d'Ouvrage. Il sera remis à la copropriété à la livraison du bâtiment.

# 1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE

## 1.1. INFRASTRUCTURE

### 1.1.1. FOUILLES

Suivant étude de sol et béton armé

### 1.1.2. FONDATIONS

Dito 1.1.1

Plancher bas en dalle portée, résistante à la sous-pression

### 1.1.3. MURS

Murs de libage, voiles périphériques du sous-sol en béton banchés et voiles courants intérieurs en béton armé suivant étude Structure. Localisation selon plans architecte et Structure.

## 1.2. SUPERSTRUCTURE

Les dimensions des éléments de structure seront déterminées par le bureau d'études structure, et validées par le bureau de contrôle.

### 1.2.1. VOILES COURANTS / VOILES DE FACADES / MURS EXTÉRIEURS

La façade est réalisée en structure poteaux-poutres béton armé. Le remplissage est prévu en maçonnerie d'aggloméré ou brique ou béton, ou FOB. Nature des matériaux mis en œuvre selon Etude Structure. Localisation selon plans architecte et Structure.

Suivant les résultats de l'étude thermique les murs recevront un complexe isolant disposé à l'intérieur ou à l'extérieur même si la représentation graphique ne figure pas sur le plan de vente.

Les murs extérieurs recevront un bardage bois à claire-voie posé verticalement (localisation selon plans Architecte). Les murs de façades pourront être traités partiellement avec des finitions ou des matériaux différents (béton matricé par exemple).

### 1.2.2. MURS MITOYENS

Sans objet

### 1.2.3. MURS EXTÉRIEURS DIVERS

Idem 1.2.1

### 1.2.4. MURS PORTEURS À L'INTÉRIEUR DES LOCAUX

Les murs porteurs à l'intérieur des locaux seront réalisés suivant l'étude de structure, en béton armé, et/ou en brique ou maçonnerie d'aggloméré avec finition par enduit en ciment, ou plaque de plâtre collée, et isolés si nécessaire conformément aux résultats de l'étude thermique.

### 1.2.5. MURS OU CLOISONS SÉPARATIFS

#### ➤ Entre locaux privatifs contigus

Les murs séparatifs entre logements seront réalisés en béton armé, ou en brique ou maçonnerie d'aggloméré ou cloison de type SAD ou équivalent suivant étude de structure et exigences acoustiques intérieures.

#### ➤ Entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs, halls et locaux divers)

Les murs séparatifs entre logements seront réalisés en béton armé, ou en brique ou maçonnerie d'aggloméré ou cloison de type SAD ou équivalent suivant étude de structure et exigences acoustiques intérieures.

### **1.3. PLANCHERS**

Les dimensions des éléments de structure seront déterminées par le bureau d'études d'exécution de structure et validées par le bureau de contrôle technique. Une isolation conforme aux résultats des études thermique et acoustique sera rapportée pour les planchers des locaux habitables.

#### **1.3.1. PLANCHERS SUR ÉTAGE COURANT**

Les planchers d'étage courant seront constitués de dalles pleines en béton armé, ou de prédalles. La nature des planchers, et leur épaisseur sera déterminée suivant Etudes Structure, Acoustique et Thermique. Localisation selon plans architecte et Structure.

#### **1.3.2. PLANCHERS SOUS TERRASSE ET/OU SOUS COMBLES**

Les planchers sous terrasse et/ou sous combles seront constitués de dalles pleines en béton armé, ou de prédalles. La nature des planchers, et leur épaisseur sera déterminée suivant Etudes Structure, Acoustique et Thermique. Localisation selon plans architecte et Structure.

#### **1.3.3. PLANCHERS SUR LOCAUX NON CHAUFFÉS OU OUVERTS**

Idem article 1.3.1

Isolation thermique en sous face par projection ou par panneaux en fibres minérales, recouverts ou non de plaques de plâtre ou panneaux rainurés en P.V.C, ou isolation sur plancher suivant calculs et prescription BET Thermique.

### **1.4. CLOISONS / DOUBLAGES**

#### **1.4.1. DOUBLAGE THERMIQUE**

Isolation des murs par l'extérieur. La nature du doublage, et son épaisseur sera déterminée suivant Etudes Acoustique et Thermique. Localisation selon plans architecte et Etude thermique.

#### **1.4.2. DOUBLAGE THERMO ACOUSTIQUE DES MURS**

Isolation des murs par l'intérieur. La nature du doublage, et son épaisseur sera déterminée suivant Etudes Acoustique et Thermique. Localisation selon plans architecte et Etude thermique.

#### **1.4.3. CLOISONS SUR OSSATURE MÉTALLIQUE**

Cloisons de distribution de 70 mm, à ossature constituées de parements en plaques de plâtre. Localisation : Cloisonnement de distribution des logements.

La nature du doublage, et son épaisseur pourra varier selon la localisation (Etudes Acoustique et Thermique)

### **1.5. ESCALIERS**

#### **1.5.1. ESCALIERS**

Les escaliers des parties communes seront de type hélicoïdaux ou à volée droite suivant plans architecte. Ils seront réalisés en béton armé préfabriqué ou coulé en place et seront désolidarisés de la structure porteuse.

## **1.6. CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION**

### **1.6.1. CONDUITS DE DESENFUMAGE DES CIRCULATIONS DE L'IMMEUBLE**

Sans objet

### **1.6.2. CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE**

Sans objet

Pour les autres locaux se rapporter aux articles 3.1 et articles 4.5 à 4.7.

### **1.6.3. CONDUITS D'AIR FRAIS**

Les conduits d'air frais selon leur localisation seront réalisés en maçonnerie, en plâtre ou en tôle. Entrées d'air neuf dans les menuiseries ou coffres de volets roulants.

### **1.6.4. CONDUITS DE FUMÉE ET VENTILATIONS DE CHAUFFERIE**

Sans objet

## **1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS**

### **1.7.1. CHUTES D'EAUX PLUVIALES**

Les chutes d'eaux pluviales intérieures seront en PVC rigide et situées en gaine technique des logements.

### **1.7.2. CHUTES D'EAUX USÉES ET EAUX VANNES**

Les chutes d'eau usées seront en PVC rigide, situées en gaine technique des logements. Elles recevront les branchements d'évacuation des appareils sanitaires et seront raccordées au réseau eaux usées - eaux vannes.

### **1.7.3. CANALISATIONS EN SOUS-SOL**

Canalisations en PVC et divers réseaux, enterrés, en sous face du plancher haut de parc de stationnement. Elles pourront transiter par des parties privatives (emplacements de parking). Fosse de relevage des réseaux hydrocarbures compris pompes située au sous-sol, rejet vers réseau gravitaire eaux usées.

### **1.7.4. BRANCHEMENTS AUX ÉGOUTS**

A l'intérieur du programme, la collecte des eaux usées/eaux vannes et des eaux pluviales est réalisée en « séparatif ». Elles seront par suite évacuées sur réseau concessionnaire ou infiltrées suivant instructions des gestionnaires des réseaux d'assainissement.

## **1.8. TOITURES**

### **1.8.1. CHARPENTE, COUVERTURE ET ACCESSOIRES**

Charpente industrielle de type ferme

Couverture métallique type PLX. Nature de l'isolant déterminée suivant Etudes Acoustique et Thermique

Localisation selon plans Architecte.

### **1.8.2. ETANCHEITE ET ACCESSOIRES**

- Couverture du parking : complexe d'étanchéité est de type bicouche élastomère, posé en indépendance. Végétalisation, protection par gravillons ou auto-protégée selon plans Architecte. Nature de l'isolant déterminée suivant Etudes Acoustique et Thermique. Localisation selon plans Architecte.

- Terrasses / balcons : En béton ou platelage bois ajouré. Localisation selon plans Architecte.

### 1.8.3. SOUCHES DE CHEMINÉE, DE VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS

Les souches seront réalisées en maçonnerie ou en tôle. Localisation selon plans Architecte.

## 2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

### 2.1. REVÊTEMENTS DE SOLS ET PLINTHES

#### 2.1.1. REVÊTEMENTS DE SOLS ET PLINTHES DES PIÈCES INTÉRIEURES

Revêtements de sol souples en PVC, en lés ou en dalles. Classement U.P.E.C déterminé suivant Etudes Acoustique et Thermique.

Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.

Plinthes en sapin.

#### 2.1.2. REVÊTEMENTS DE SOLS DES TERRASSES ET BALCONS

Au niveau RDC, il est prévu un engazonnement. Les balcons sont en béton ou en platelage bois. Finition au choix de l'architecte. Selon les nécessités techniques et/ou prescriptions du bureau de contrôle, les sols des balcons pourront être revêtus d'un revêtement d'imperméabilité.

### 2.2. REVÊTEMENTS MURAUX (sauf peintures)

#### 2.2.1. REVÊTEMENTS MURAUX DES PIÈCES DE SERVICE

Dans les salles de bains et salles d'eau : Faïence murale de format 20x40 cm environ. Localisation : Pourtour des murs accueillant le receveur de douche ou la baignoire. Tablier de baignoire. Coloris au choix de l'acquéreur selon présélection proposée par l'architecte.

Dans les cuisines : Il n'est pas prévu de faïence au-dessus des éviers.

#### 2.2.2. REVÊTEMENTS MURAUX DES AUTRES PIÈCES

Les revêtements muraux des autres pièces sont décrits au chapitre 2.7. : Peintures

### 2.3. PLAFONDS (sauf peintures)

#### 2.3.1. PLAFONDS DES PIÈCES INTÉRIEURES

Plafonds béton ou suspendus (plaques de plâtre) selon le cas. Localisation selon plans Architecte.

Faux-plafond BA13 et isolation déroulée en combles pour les logements du dernier étage. Epaisseur et caractéristiques techniques de l'isolant suivant étude thermique.

### 2.4. MENUISERIES EXTERIEURES

#### 2.4.1. MENUISERIES EXTÉRIEURES DES PIÈCES PRINCIPALES

Châssis, fenêtres, portes-fenêtres PVC, ouvrant à la française à 1 ou 2 vantaux selon le cas, avec ou sans partie fixe, avec ou sans imposte, avec ou sans soubassement.

Nature des matériaux, modèles et finition au choix de l'architecte.

Les menuiseries seront équipées de double vitrage isolant. Classement de la menuiserie déterminé suivant Etudes Acoustique et Thermique.

Dimensions et localisation suivant plans architecte.

#### 2.4.2. MENUISERIES EXTÉRIEURES DES PIÈCES DE SERVICE

Idem article 2.4.1.

Dans certaines pièces de service, les vitrages des menuiseries extérieures pourront être opaques ou translucide. Nature des matériaux et localisation au choix de l'architecte.

#### 2.4.3. PORTES D'ENTRÉE DES LOGEMENTS INDIVIDUELS

Sans objet

### 2.5. FERMETURES ET OCCULTATIONS

#### 2.5.1. PIÈCES PRINCIPALES

Volets roulants électriques à lames PVC avec coffre monobloc PVC (sauf salles d'eau/bains)

Nature, dimensions et localisation des fermetures au choix de l'architecte.

### 2.6. MENUISERIES INTÉRIEURES

#### 2.6.1. HUISSERIES ET BATIS

Les huisseries seront en bois ou métalliques.

#### 2.6.2. PORTES INTÉRIEURES

Blocs portes en bois à âme alvéolaire à un vantail. Finition au choix de l'architecte. Condamnation à verrou pour les WC, les salles de bains et les salles d'eau. Les butées de portes seront en caoutchouc.

Pour chaque porte de chambre, il sera prévu une serrure avec une clé.

#### 2.6.3. PORTES D'ENTRÉE DES LOGEMENTS

Portes d'entrée en bois. Modèles et finitions au choix de l'architecte. Joints isophoniques, poignée, seuil métallique ou bois. Béquillage métallique. Numérotation et butée vissée. Nature des matériaux, modèles et finitions au choix de l'architecte.

#### 2.6.4. PORTES ET AMÉNAGEMENTS DE PLACARDS

Les portes de placards des ballons thermodynamiques et/ou lave-linge seront de type SOGAL, ouvrant à la française.

#### 2.6.5. MOULURES ET HABILLAGES

Sans objet

#### 2.6.6. ESCALIERS DES MAISONS INDIVIDUELLES DUPLEX

Sans objet

### 2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

#### 2.7.1. GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI

Garde-corps et main courantes en acier laqué ou galvanisé, et/ou thermolaqué selon le cas. Localisation selon plans Architecte. Matériau et finition au choix de l'architecte.

#### 2.7.2. OUVRAGES DIVERS

Pare-vues en aluminium, ou en acier laqué. Remplissage en verre opaque ou translucide. Localisation selon plans Architecte. Matériau et finition au choix de l'architecte.

## 2.8. PEINTURES

### 2.8.1. PEINTURES EXTÉRIEURES

#### 2.8.1.1. Sur menuiseries

Sur menuiseries P.V.C. : Sans objet.

Sur menuiseries aluminium. : Sans objet.

Sur menuiseries métalliques : peinture acrylique ou laquage. Finition au choix de l'Architecte.

Sur menuiseries bois : peinture acrylique, ou lasurage ou vernissage. Finition au choix de l'Architecte.

#### 2.8.1.2. Sur fermetures et protections

Sur volets P.V.C. : Sans objet.

Sur volets aluminium. : Sans objet.

Si volets bois : Sans objet

#### 2.8.1.3. Sur sous-faces et rives des balcons et terrasses

Sans objet

### 2.8.2. PEINTURES INTÉRIEURES

#### 2.8.2.1. Sur menuiseries

Sur les menuiseries bois et huisseries métalliques de toutes les pièces, il sera appliqué de la peinture de type acrylique.

#### 2.8.2.2. Sur murs

- Salles de bains/salles d'eau : il sera appliqué une peinture acrylique satinée de couleur blanche. Finition B (\*)
- Autres pièces : il sera appliqué une peinture acrylique mate de couleur blanche. Finition B (\*)

#### 2.8.2.3. Sur plafonds

- Salles de bains/salles d'eau : il sera appliqué une peinture acrylique satinée de couleur blanche. Finition B (\*)
- Autres pièces : il sera appliqué une peinture acrylique mate de couleur blanche. Finition B (\*)

#### **(\*) Finition B au sens du DTU 59.1**

- *La planéité générale initiale n'est pas modifiée, les altérations accidentelles sont corrigées par les passes d'enduit,*
- *Quelques défauts d'épiderme, de rechapis et quelques traces d'outils d'application sont admises.*

### 2.8.3. PAPIERS PEINTS

#### 2.8.3.1. Sur murs

Sans objet.

#### 2.8.3.2. Sur plafonds

Sans objet.

## 2.9. ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS

### 2.9.1. EQUIPEMENTS CUISINE

- Evier inox avec une cuve et égouttoir. Meuble sous évier, avec porte et panneaux en mélaminé. Localisation selon plans. Modèle et coloris au choix de l'architecte.
- Emplacement lave-vaisselle et/ou lave-linge. Localisation selon plans.

### 2.9.2. ÉQUIPEMENTS SALLES DE BAINS / SALLES D'EAU

- Plan simple vasque en céramique, résine de synthèse ou marbre de synthèse. Meuble sous plan avec tiroirs et panneaux en mélaminé. Robinet mitigeur. Localisation selon plans. Modèle et coloris au choix de l'architecte.
- Baignoire de dimension 120 X 70 cm minimum selon le cas, en acier émaillé ou acrylique, de couleur blanche. Ensemble de douche avec barre métallique. Robinet mitigeur. Tablier carrelé. Localisation selon plans.
- Receveur de douche extra plat de dimensions 80x80 cm minimum, en céramique, acrylique ou composite, de couleur blanche. Ensemble de douche avec barre métallique. Robinet mitigeur. Douchette et flexible. Localisation selon plans.
- Emplacements lave-linge. Localisation selon plans.

En fonction des contraintes techniques, l'alimentation et l'évacuation du lave-linge pourront être prévues dans la salle de bains, la salle d'eau ou le cellier et/ou arrière-cuisine. Dans ce cas, l'emplacement lave-linge est alors supprimé de la cuisine.

### 2.9.3. ÉQUIPEMENTS WC

Ensemble WC en céramique blanche. Réservoir attenant avec mécanisme silencieux de chasse économiseur double touche 3 /6 litres. Abattant double en polypropylène.

### 2.9.4. DISTRIBUTION EAU FROIDE / EAU CHAUDE

#### 2.9.4.1. Distribution d'eau froide collective

L'alimentation générale s'effectuera par colonne montante en tube PVC pression ou cuivre, disposée dans une gaine technique palière. La distribution s'effectuera pour partie par canalisations PER (polyéthylène réticulé) sous fourreaux en dalle, et pour partie par canalisations apparentes en tube cuivre ou PER.

#### 2.9.4.2. Production et distribution d'eau chaude individuelle

La production d'eau chaude est assurée par des ballons thermodynamiques. Leur localisation et leur dimensionnement sont déterminés par le BET Thermique.

La distribution s'effectuera pour partie par canalisations PER (polyéthylène réticulé) sous fourreaux en dalle, et pour partie par canalisations apparentes en tube cuivre ou PER.

#### 2.9.4.3 Évacuations

Les évacuations seront réalisées en tuyaux PVC apparents, raccordées aux chutes collectives.

### 2.9.5. ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

#### 2.9.5.1. Type de l'installation

L'installation électrique sera conforme à la norme NF C 15-100 et à la réglementation PMR. Espace technique électrique du logement, gaine GTL, disjoncteur général.

### 2.9.5.2. Puissance à desservir

La puissance à fournir sera de 6 à 12 KW, selon le type de logement et les calculs thermiques.

### 2.9.5.3. Equipement de chaque pièce

- Entrée Hall / dégagement
  - 1 ou 2 DCL commandés par un simple allumage, va et vient ou bouton poussoir sur télérupteur suivant le nombre d'accès,
  - 1 prise de courant bi + T 16 A,
  
- Cuisine
  - 1 DCL en plafond commandé par 1 simple allumage ou par 1 va et vient suivant le nombre d'accès.
  - 1 réglette en applique commandée par 1 simple allumage,
  - 4 prises de courant bi + T 16 A à 1,20 m de hauteur,
  - 1 prise de courant bi + T 16 A à 1,20 m de hauteur, située à l'entrée du local, près de l'interrupteur de commande d'éclairage,
  - 1 prise de courant bi+T 16 A à 1,80 m de hauteur au-dessus de l'appareil de cuisson pour l'alimentation d'une hotte aspirante,
  - 1 prise de courant bi + T 16 A en partie basse pour le réfrigérateur.
  - 1 sortie de câbles bi + T 32 A spécialisée plaques de cuisson.
  - 1 prise de courant bi + T 16 A spécialisée four indépendant placée à côté de la 32 A, avec étiquette de repérage,
  - 1 prise de courant bi + T 16 A spécialisée lave-vaisselle avec étiquette de repérage.
  
- Cellier
  - 1 DCL en plafond commandé par 1 simple allumage,
  - 1 prise de courant bi + T 16 A
  
- Dressing
  - 1 DCL en plafond commandé par 1 simple allumage,
  
- Séjour
  - 1 DCL en plafond commandé par 1 simple allumage, va et vient ou boutons poussoirs sur télérupteur suivant le nombre d'accès,
  - 1 prise de courant bi + T 16 A par tranche de 4 m<sup>2</sup>, avec un minimum de 5, dont 1 placée à 1,20 m de hauteur à l'entrée du local, près de l'interrupteur de commande d'éclairage. Dans les séjours de 28 m<sup>2</sup> et plus, le nombre de prises pourra être limité à 7.
  - 2 prises de courant bi + T 16 A complémentaires à positionner près des prises de communication et de télévision.
  
- Dégagement
  - 1 DCL en plafond commandé par 1 va et vient ou boutons poussoirs sur télérupteur suivant le nombre d'accès,
  - 1 prise de courant bi + T 16 A.
  
- Salle d'eau
  - 1 DCL en plafond commandé par 1 simple allumage,
  - 1 éclairage au-dessus du lavabo commandé par 1 simple allumage.
  - 1 prise de courant bi + T 16 A à 1,20 m de hauteur, située à l'entrée du local, près de l'interrupteur de commande d'éclairage,

- 1 prise de courant bi + T 16 A à 1,20 m de hauteur, placé près du lavabo,
- WC
- 1 DCL commandé par 1 simple allumage,
- 1 prise de courant bi + T 16 A à 1,20 m de hauteur, située près de l'interrupteur de commande d'éclairage.
- Chambre principale
- 1 DCL en plafond commandé par 1 simple allumage,
- 3 prises de courant bi + T 16 A.
- 1 prise de courant supplémentaire placée à 1,20 m de hauteur à l'entrée du local, près de l'interrupteur de commande d'éclairage.
- Chambres secondaires
- 1 DCL en plafond commandé par 1 simple allumage,
- 3 prises de courant bi + T 16 A.
- Terrasses et balcons sur séjour
- 1 luminaire étanche commandé par 1 simple allumage avec témoin lumineux placé dans le séjour,
- 1 prise de courant bi+T 16 A étanche encastrée
- Autre circuit spécialisé
- 1 prise de courant bi + T 16 A spécialisée lave-linge avec étiquette de repérage.

## 2.9.6. CHAUFFAGE - CHEMINÉES - VENTILATIONS

### 2.9.6.1. Installation de chauffage et appareils d'émission de chaleur

La production de chauffage est assurée par des radiateurs électriques. Les émetteurs de chaleur seront de type panneau rayonnant en aluminium pour les pièces principales et de type sèche-serviettes électriques pour les salles de bains/salles d'eau. Leur localisation et leur dimensionnement sont déterminés par le BET Thermique.

### 2.9.6.2. Conduit de fumée

L'évacuation des fumées et l'amenée d'air nécessaire au fonctionnement des chaudières individuelles gaz se feront par des conduits concentriques individuels (ventouses) ou par des conduits concentriques collectifs (3CEP) débouchant en toiture au dernier niveau.

### 2.9.6.3. Ventilation des logements

La ventilation des logements s'effectuera au moyen d'une VMC (ventilation mécanique contrôlée) simple flux de type hygroréglable B. Ventilation collective pour les logements des bâtiments A et B, et individuelle pour les maisons individuelles du bâtiment C.

Les bouches d'extraction seront disposées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains, salle d'eau, et WC).

Les prises d'air frais disposées dans les chambres et le séjour s'effectueront par des grilles incorporées soit en partie haute des menuiseries extérieures, soit dans les coffres de volets roulants des pièces équipées selon les exigences acoustiques.

## 2.9.7. ÉQUIPEMENT DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

### 2.9.7.1. Antenne TV / Fibre optique

Installation d'une antenne hertzienne collective avec les dispositions nécessaires pour la réception de la Télévision Numérique Terrestre (non cryptée) ainsi que la radio FM Téléphone. La desserte interne des logements sera conforme NFC 15-100.

Mise en œuvre de la fibre optique conformément à l'arrêté du 03/08/2016, modifiant l'arrêté du 16/12/2011 relatif à l'application de l'article R.111-14 du CCH.

Les logements seront équipés de prises RJ45 seulement. Un cordon balun (coaxial vers RJ45) permettra la transmission du signal TV dans une prise RJ45 au choix depuis le tableau du logement :

- 2 prises dans le séjour,
- 1 prise dans chaque chambre

## 3. ANNEXES PRIVATIVES

### 3.1. CELLIERS / ARRIERES-CUISINES

#### 3.1.1. MURS OU CLOISONS

Dito paragraphes 1.2. ; 1.4.

#### 3.1.2. REVÊTEMENTS

Dito paragraphes 2.1 ; 2.2 ; 2.3

#### 3.1.3. PORTES D'ACCES

Dito paragraphe 2.5.3

Emplacements lave-linge selon le cas. Localisation selon plans.

### 3.2. PARKINGS SOUS-SOL

#### 3.2.1. MURS

Les murs et cloisons seront en béton armé ou parpaings, les poteaux seront en béton armé. Suivant l'étude de structure leur positionnement pourra être différent des plans de vente sans altérer les dimensions des places de stationnement.

Les emplacements de parking ne seront pas boxés.

#### 3.2.2. PLAFONDS

Les plafonds seront en béton brut de décoffrage, avec isolant thermique, en sous-face des parties habitables selon le cas et suivant étude thermique.

#### 3.2.3. SOLS

Les sols des circulations et des parkings seront en béton armé lissé. Les places seront numérotées et délimitées à la peinture.

Les emplacements de parking permettant d'accueillir des véhicules de personnes handicapées feront l'objet d'un marquage spécifique PMR (localisation selon plans).

*Nota : Il est ici précisé que le sous-sol n'a fait l'objet d'aucun cuvelage, et est de ce fait réputé non étanche. En conséquence, ce sous-sol est susceptible de subir périodiquement, notamment en cas d'intempéries, des ruissellements d'eau. A cet effet, certains lots privatifs à usage de stationnement sont dotés de grilles ou de cunettes, permettant l'écoulement de ces eaux. En conséquence, les propriétaires de lots à usage de parkings ne devront rien faire susceptible d'obstruer ces grilles ou cunettes.*

#### 3.2.4. PORTE D'ACCES

. La porte principale d'accès au parking sera métallique, motorisée électriquement. Et commandée par télécommande. Nature des matériaux, modèles et finitions au choix de l'architecte.

**Nota** : Porte d'accès au parking située dans l'opération de NACARAT, accès aux places de stationnement via le parking de l'opération NACARAT.

#### 3.2.5. RAMPES D'ACCES POUR VÉHICULES

La rampe d'accès sera réalisée en béton. Finition au choix de l'architecte.

**NOTA** : Rampe située dans l'opération de NACARAT.

#### 3.2.6. VENTILATION

La ventilation du parking sera naturelle, dimensionnée pour assurer le renouvellement d'air en fonction du nombre de places, conformément à la réglementation.

#### 3.2.7. ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

L'éclairage du parking en sous-sol s'effectuera par tubes leds, commandés par détecteurs de présence.

Des blocs autonomes d'éclairage de sécurité seront disposés suivant réglementation.

Nota : les emplacements de parking pourront être traversés par des réseaux communs (gainés, canalisations, etc.).

**NOTA** : Il est précisé que les emplacements de parking couverts repérés par le sigle « H ou PMR » (personne à mobilité réduite) permettent d'accueillir des véhicules de personnes handicapées. A contrario, les autres emplacements ne le permettent pas.

### 3.3. PARKINGS EXTÉRIEURS

Sans objet

#### 3.3.1. SOLS

Sans objet.

#### 3.3.2. SYSTEME CONDAMNANT L'ACCES

Sans objet.

#### 3.3.3. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Sans objet

#### 3.3.4. AMENAGEMENTS DIVERS (couverture, pergola...)

Sans objet

### 3.4. BALCONS / TERRASSES EN ÉTAGES

#### 3.4.1. SÉPARATIFS ENTRE BALCONS / TERRASSES EN ÉTAGES

Selon le cas, les balcons et terrasses en étages pourront être séparés par des pare-vues, claustra et/ou jardinières. Localisation selon plans Architecte. Matériau et finition au choix de l'architecte.

#### 3.4.2. ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

1 prise de courant étanche et 1 applique lumineuse commandées par un interrupteur lumineux situé à l'intérieur du logement. Localisation selon plans BET Fluides.

3.4.3. ÉQUIPEMENT DE PLOMBERIE  
Sans objet

3.4.4. SOLS  
Cf. article 2.1.2

**3.5. TERRASSES REZ-DE-CHAUSSÉE**

3.5.1. SÉPARATIFS ENTRE TERRASSES  
Selon le cas, les terrasses pourront-être séparés par des pare-vues, claustra et/ou jardinières.  
Localisation selon plans Architecte. Matériau et finition au choix de l'architecte.

3.5.2. SOLS  
Cf. article 2.1.2

3.5.3. ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE  
1 prise de courant étanche et 1 applique lumineuse commandées par un interrupteur lumineux  
situé à l'intérieur du logement. Localisation selon plans BET Fluides.

3.5.4. ÉQUIPEMENT DE PLOMBERIE  
Robinet de puisage. Localisation selon plans BET Fluides

**3.6. COURS ET JARDINS A JOUISSANCE PRIVATIVE**

3.6.1. COURS DES LOGEMENTS INDIVIDUELS  
Sans objet

3.6.2. JARDINS DES LOGEMENTS COLLECTIFS  
Engazonnement, plantations et haies réalisés conformément au Permis de construire et plan du  
BET Paysagiste.

3.6.3. CLÔTURES  
Jardins des logements collectifs : Clôtures et séparatifs entre jardins réalisés en clôtures bois type  
ganivelles, avec portillons d'accès. Nature des matériaux, hauteur, finition et localisation au choix  
de l'architecte.

3.6.4. ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE  
1 prise de courant étanche et 1 applique lumineuse commandées par un interrupteur lumineux  
situé à l'intérieur du logement. Localisation selon plans BET Fluides.

3.6.4. ÉQUIPEMENT PLOMBERIE  
Robinet de puisage. Localisation selon plans BET Fluides

## **4. PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES**

### **4.1. HALL D'ENTRÉE, PALIERS D'ESCALIER ET PALIER ACCES ASCENSEUR REZ-DE-CHAUSSÉE**

#### **4.1.1. REVÊTEMENTS DE SOL**

Carrelage en grès cérame. Dimensions : 60x60 cm. Coloris et calepinage au choix de l'architecte, dans la gamme du fabricant. Classement U.P.E.C et isolant déterminé suivant Etudes Acoustique et Thermique.

1 tapis de sol.

#### **4.1.2. PAROIS MURALES**

Les murs seront revêtus d'une peinture. Choix des matériaux, localisation et finition au choix de l'architecte.

#### **4.1.3. PLAFONDS**

Il sera prévu un faux plafond plâtre acoustique dans les halls d'entrée. Choix des matériaux, localisation et finition au choix de l'architecte.

Faux-plafonds acoustiques en plaques de plâtre au RDC (parties communes), y compris salle commune.

Faux-plafond type Prégyswab dans le Local OM.

#### **4.1.4. ÉLÉMENTS DE DECORATION**

Choix des matériaux, des teintes et de la localisation selon plans Architecte.

1 miroir, habillage décoratif autour des boîtes aux lettres

#### **4.1.5. PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE - APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE**

1<sup>ère</sup> ligne de porte (extérieure) : Ensemble menuisé comprenant une porte à un vantail et des parties fixes latérales aluminium. Vitrage isolant conformément aux prescriptions du BET thermique. Systèmes de verrouillage par ventouse électromagnétique et d'un système de contrôle d'accès de type VIGIK ou similaire, avec platine de rue à défilement de noms. Butée de porte. Fermes-portes hydraulique. Localisation selon plans Architecte.

2<sup>ème</sup> ligne de porte (intérieure) : Porte en aluminium, avec ou sans partie fixe. Vitrage isolant conformément aux prescriptions du BET thermique. Butée de porte. Localisation selon plans Architecte.

#### **4.1.6. BOÎTES AUX LETTRES**

Leur disposition sera conforme aux prescriptions concernant l'accessibilité des personnes handicapées. Localisation selon plans.

#### **4.1.7. TABLEAU D'AFFICHAGE**

Un tableau d'affichage sera installé dans le hall d'entrée

#### **4.1.8. CHAUFFAGE**

Les circulations communes au rez-de-chaussée seront protégées thermiquement de l'extérieur par le sas du hall d'entrée, et il ne sera pas prévu de chauffage.

#### **4.1.9. ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE**

Il sera prévu des plafonniers ou éclairages en applique, intégrant des ampoules LED suivant plans de décoration.

## **4.2. CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET PALIERS D'ÉTAGES**

### **4.2.1. REVÊTEMENTS DE SOLS**

- Halls d'entrée, paliers d'escaliers et paliers accès ascenseur en rez-de-chaussée : Carrelage en grès cérame. Dimensions : 60x60 cm. Coloris au choix de l'architecte, dans la gamme du fabricant. Classement U.P.E.C et isolant déterminé suivant Etudes Acoustique et Thermique.
- Circulations en étages : Revêtement textile en dalles ou en lés. Classement U.P.E.C et isolant déterminé suivant Etudes Acoustique et Thermique. Plinthes bois sapin.

### **4.2.2. MURS**

Les murs seront revêtus d'une peinture. Choix des matériaux, localisation et finition au choix de l'architecte.

### **4.2.3. PLAFONDS**

Si nécessaire, conformément à la réglementation acoustique, il sera prévu partiellement un faux plafond acoustique (de type plaque de plâtre perforée) ou équivalent.

### **4.2.4. ÉLÉMENTS DE DECORATION**

Suivant plan de décoration de l'architecte.

### **4.2.5. CHAUFFAGE**

Il n'est pas prévu de chauffage dans les circulations communes.

### **4.2.6. PORTES**

Les portes des circulations communes seront à âme pleine à peindre et seront équipées d'un double béquillage.

Les portes des gaines techniques seront réalisées en panneaux de particules, finition par peinture.

### **4.2.7. ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES**

Il sera prévu 1 prise de courant 16 A + T placée dans la gaine technique palière de tous les niveaux, sur le circuit des services généraux.

Il sera prévu des plafonniers ou éclairages en applique, intégrant des ampoules LED suivant plans de décoration.

L'allumage des paliers sera commandé par détecteur de présence.

Dispositifs d'éclairage réalisés conformément à la réglementation PMR

## **4.3. CIRCULATIONS DU SOUS-SOL**

### **4.3.1. SOLS**

Peinture de sol. Localisation selon plans.

Autres sols : béton brut

### **4.3.2. MURS**

Peinture de propreté. Localisation et finitions selon plans.

Autres murs : béton brut

### **4.3.3. PLAFONDS**

Peinture de propreté. Localisation et finitions selon plans.

Autres plafonds : béton brut.

#### 4.3.4. PORTES D'ACCES

Les portes d'accès des sas et des locaux techniques seront à âme pleine, peintes, de degré coupe-feu ou pare flamme conforme à la législation, avec ferme porte hydraulique.

#### 4.3.5. ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

Il sera prévu des tubes étanches, intégrant des ampoules LED suivant plans, commandés par détecteurs de présence.

### 4.4. CAGES D'ESCALIERS

#### 4.4.1. SOL DES PALIERS

Finition : Revêtement de type peinture bi-composante de type Epoxy. Signalétique et bande podotactiles conformes à la réglementation PMR

#### 4.4.2. MURS

Finition : Béton brut ou peinture au choix de l'architecte

#### 4.4.3. PLAFONDS

Finition : Béton brut ou peinture au choix de l'architecte

#### 4.4.4. ESCALIERS

Revêtement de type peinture bi-composante de type Epoxy. Signalétique et bande podotactiles conformes à la réglementation PMR

#### 4.4.5. CHAUFFAGE - VENTILATION

Les cages d'escaliers ne seront pas chauffées. Un lanterneau de sécurité sera placé en partie haute pour le désenfumage avec dispositif d'ouverture conforme à la réglementation.

#### 4.4.6. ÉCLAIRAGE

L'éclairage se fera par hublots ou appliques lumineuses commandées par détecteur de présence.

Signalétiques, valeurs d'éclairement conformes à la réglementation PMR

### 4.5. LOCAUX COMMUNS

#### 4.5.1. LOCAL VÉLOS

Le sol et les murs seront livrés en béton brut.

Selon le cas, le plafond recevra une isolation thermique selon calculs BET Thermique.

L'éclairage se fera par hublot ou applique ou tubes étanches, commandés par détecteur de présence

Porte métallique avec remplissage tasseaux bois. Canon sur organigramme, bouton moleté côté intérieur.

#### 4.5.2. LOCAL POUSSETTE

Sans objet

#### 4.5.3. SALLE COMMUNE

Revêtements de sol en carrelage grès cérame dimensions 60x60cm, plinthes assorties. Classement U.P.E.C déterminé suivant Etudes Acoustique et Thermique. Coloris au choix de l'architecte.

Murs et plafonds : Peinture acrylique mate de couleur blanche en plafonds et satinée en parois.

Menuiseries extérieures : Menuiseries métalliques à 2 ouvrants, avec parties fixes ou semi-fixe selon choix de l'architecte. Localisation, matériaux et finition au choix de l'architecte.

Menuiseries intérieures : Matériaux et finition au choix de l'architecte.

Évier résine avec une cuve et égouttoir. Meuble sous évier, avec porte et panneaux en mélaminé. Localisation selon plans. Modèle et coloris au choix de l'architecte.

Équipement production d'eau chaude : chauffe-eau électrique.

Équipement production chauffage : radiateurs électriques

Localisation selon calculs et plan du BET Thermique

#### 4.5.4. LOCAL ENTRETIEN

Revêtement de sol en carrelage antidérapant dimensions 30x30 cm. Classement U.P.E.C déterminé suivant Etudes Acoustique et Thermique.

Murs et plafonds : Peinture acrylique mate de couleur blanche (rangs de faïence derrière le vidoir mural)

Équipement production d'eau chaude : chauffe-eau électrique.

### 4.6. LOCAUX TECHNIQUES

#### 4.6.1. LOCAL DE RÉCEPTION DES ORDURES MENAGERES

Revêtement de sol en carrelage antidérapant dimensions 30x30 cm. Classement U.P.E.C déterminé suivant Etudes Acoustique et Thermique.

Murs et plafonds : Peinture acrylique mate de couleur blanche.

#### 4.6.2. LOCAL ENCOMBRANTS

Sans objet

#### 4.6.3. LOCAL SURPRESSEUR

Sans objet

#### 4.6.4. LOCAL TRANSFORMATEUR

Sans objet

#### 4.6.5. LOCAL MACHINERIE D'ASCENSEUR

Sans objet.

#### 4.6.6. LOCAL VENTILATION MÉCANIQUE

Sans objet

#### 4.6.7. LOCAL FIBRE

L'éclairage se fera par hublot ou applique ou tubes étanches, commandés par interrupteur

#### 4.6.8. LOCAL ONDULEUR

Sans objet

### 4.7. CONCIERGERIE

#### 4.7.1. COMPOSITION DU LOCAL

Sans objet.

#### 4.7.2. ÉQUIPEMENTS DIVERS

Sans objet.

### 5. ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE

#### 5.1. ASCENSEUR

Ascenseur(s) électrique(s) de 630 ou Kg, vitesse 0,63 ou 1 m/s type « machinerie en gaine » sans local technique.

L'ascenseur desservira tous les étages et le sous-sol.

Les portes palières seront peintes ou en inox brossé, au choix de l'architecte.

Les parois de la cabine recevront un revêtement décoratif de type stratifié au choix de l'architecte. Le revêtement de sol sera soit en matière synthétique, soit carrelé. Le plafond suspendu recevra un éclairage intégré.

Une liaison téléphonique permanente sera installée entre la cabine et la société de maintenance.

L'ascenseur disposera d'un contrôle d'accès limitant l'accès aux logements depuis le parking.

#### 5.2. CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

##### 5.2.1. CHAUFFAGE COLLECTIF

###### 5.2.1.1. Production de chaleur

Sans objet.

###### 5.2.1.2. Colonnes montantes et compteurs

Sans objet.

##### 5.2.2. EAU CHAUDE SANITAIRE COLLECTIVE

Sans objet

#### 5.3. RÉCEPTION STOCKAGE ET ÉVACUATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Sans objet

#### 5.4. ALIMENTATION EN EAU

##### 5.4.1. COMPTAGES GÉNÉRAUX

Le compteur général sera situé dans le citerneau extérieur avec vanne d'arrêt général. Distribution horizontale en PVC pression jusqu'en pied de gaine.

##### 5.4.2. TRAITEMENT DE L'EAU

L'installation d'alimentation en eau sera réalisée conformément aux exigences techniques et réglementaires.

##### 5.4.3. COLONNES MONTANTES

La distribution des logements se fera par colonnes collectives en PVC pression ou cuivre, situées dans les gaines techniques.

Vanne d'isolement avec purge en pied de colonne. Toutes les traversées de plancher seront isolées par fourreaux résilients.

#### 5.4.4. BRANCHEMENTS PARTICULIERS

En gaine technique, il sera prévu un robinet de coupure générale par logement, ainsi qu'un manchon by-pass permettant la pose éventuelle de compteurs individuels eau froide (non fournis) et dérivations encastrées.

### 5.5. ALIMENTATION EN GAZ

Sans objet

### 5.6. ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ

#### 5.6.1. COMPTAGES DES SERVICES GÉNÉRAUX

Des comptages seront installés pour les services généraux. Localisation et nombre selon calculs du BET Fluides.

Le nombre de comptages pourra être sujet à variation en fonction des contraintes des concessionnaires ou des spécificités du projet.

#### 5.6.2. COLONNES MONTANTES

Les colonnes montantes électriques seront situées en gaines palières, à partir desquelles les logements seront alimentés.

#### 5.6.3. BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Les tableaux disjoncteurs et compteurs seront installés dans les logements, suivant normes ENEDIS, dans les entrées ou à proximité.

## 6. PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS

Les parties communes extérieures et les espaces verts seront réalisés selon les études réalisées par l'architecte et le BET Espaces verts.

### 6.1. VOIRIE ET PARKINGS

#### 6.1.1. VOIRIES D'ACCES PARKINGS, PARVIS ET CHEMINEMENTS

Béton balayé. Localisation et finition selon plans Architecte

#### 6.1.2. TROTTOIRS

Sans objet.

#### 6.1.3. PARKINGS VISITEURS

Sans objet.

### 6.2. CIRCULATIONS DES PIÉTONS

#### 6.2.1. CHEMIN D'ACCES AUX ENTRÉES

Revêtements de type Béton balayé, béton désactivé, béton drainant selon plans et étude BE Espaces verts. Localisation et finition selon plans Architecte.

### 6.3. AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Sans objet.

### 6.4. ECLAIRAGE EXTERIEUR

#### 6.4.1. SIGNALISATION DE L'ENTREE DE L'IMMEUBLE ET DES MAISONS

Signalétique et dispositifs d'éclairage réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

#### **6.4.2. ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS, JEUX ET AUTRES**

L'éclairage des espaces extérieurs sera réalisé par appliques murales et par bornes lumineuses suivant plans BET Espaces verts et BET Fluides, commandés par :

Chemins extérieurs : interrupteur horaire et capteurs crépusculaires et par détection automatique (détection de mouvement et seuil de luminosité)

Accès aux bâtiments et cheminement en périphérie de bâtiments : interrupteur horaire et capteurs crépusculaires et par détection automatique (détection de mouvement et seuil de luminosité).

Signalétique et dispositifs d'éclairage réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

#### **6.5. MURETS, MURS BAHUTS, CLOTURES**

Clôtures en bois ou clôtures rigides métalliques, murs bahut et murets réalisés conformément au Permis de construire et au plan du BET Paysagiste.

#### **6.6. RESEAUX DIVERS**

##### **6.6.1. EAU**

L'alimentation en eau se fera par un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire jusqu'au compteur général situé dans l'immeuble ou dans le citerneau extérieur.

##### **6.6.2. GAZ**

Sans objet

##### **6.6.3. ELECTRICITE**

L'alimentation générale en électricité se fera depuis le poste de transformation situé au RDC du bâtiment de la tranche 1. Le câble cheminera en chemin de câble en plafond du parking et remontera dans la gaine palière ENEDIS du RDC.

##### **6.6.4. POSTES D'INCENDIE, EXTINCTEURS**

Les extincteurs seront installés en sous-sol. Leur nombre sera conforme à la réglementation.

##### **6.6.5. EGOUTS**

Voir article 1.7.4.

##### **6.6.6. EPURATION DES EAUX**

Sans objet.

##### **6.6.7. TELECOMMUNICATIONS**

Voir article 2.9.7.

##### **6.6.8. DRAINAGE DU TERRAIN**

Suivant étude géotechnique.

##### **6.6.9. EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET RUISSELLEMENT SUR LE TERRAINS, ESPACES VERTS, CHEMINS, AIRES, COURS ET JEUX**

Évacuation des eaux de pluies, des cheminements et voiries par infiltration, regards ou caniveaux à grille raccordés à l'égout, suivant plans de l'architecte.

Évacuation naturelle des espaces verts par infiltration (noeue d'infiltration) selon plans du BET VRD et Espaces verts.

<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>
-------------------------------------

Les caractéristiques techniques non mentionnées dans cette notice sont au moins conformes aux normes en vigueur.

Par ailleurs, le Maître d'ouvrage et l'Architecte se réservent le droit de remplacer un matériau par un autre de qualité ou de marque équivalente si cela s'avère nécessaire, pour résoudre un problème technique, esthétique ou d'approvisionnement, après concertation.

Fait à .....le.....

*Signatures :*

SA COOPERATIVE MFLA GHT

L'ACQUEREUR